

## DOCUMENTATION SUR PARC DE REPRODUCTION LAPINS

Devant la difficulté de se procurer de bons reproducteurs sauvages, il existe une alternative qui consiste à élever dans un vaste parc en plein air des lapins dans des conditions les plus naturelles possible.

- ❖ Avant tout, contacter la DDTM pour vous mettre en règle avec les autorisations d'élevage. La copie de l'autorisation préfectorale doit être affichée à l'entrée du parc d'élevage.

### I. Construction du parc :

- Sur un terrain exposé Sud, Sud-Est, légèrement en pente, construire un enclos grillagé d'environ 1000 m<sup>2</sup> que vous séparerez en deux parcs d'égales surfaces.
- A l'intérieur de chacun de ces parcs, construire un abri de 20 m<sup>2</sup> où sera entreposé du foin ou de la paille sur palettes. Clôturer cet abri et aménager des trappes permettant aux lapins de circuler entre le parc enherbé et le tas de foin.



- Protéger le parc des attaques des prédateurs terrestres par une clôture électrique.



- Disposer des buses le long du grillage qui serviront de caches aux lapins.



- Installer des agrainoirs pour nourrir les animaux en période d'hiver et des abreuvoirs (les lapins boivent beaucoup). En cas de surdensité distribuer de l'aliment anti coccidien



- Récupération des eaux de pluie



- Ne pas hésiter à planter des pommiers (à protéger) à l'intérieur du parc pour alimenter les animaux.



- Disposer des tas de sable qui vous aideront à vérifier la présence des lapins (grattis).

## II. Introduction des reproducteurs :

Afin d'avoir de meilleurs résultats de reproduction, utiliser des femelles et des mâles purs sauvages. Dans un parc de 500 m<sup>2</sup> introduire trois mâles et neuf femelles. Meilleure époque pour introduire vos reproducteurs : fin d'automne. Marquer vos lapins avec des bagues qui vous serviront à les identifier.



## III. Reprise des jeunes :

Au printemps viendront les premières naissances. Afin que les femelles continuent de se reproduire, il faut reprendre les jeunes et les sortir du parc dès sevrage.



IV. Nourrissage :

- a) En période hivernale, distribuer de l'avoine et de l'orge dans des agrainoirs abrités et hors d'eau. Donner également du foin à l'abri et des betteraves, navets, carottes, feuilles de choux etc...



- b) En période estivale, les lapins se nourriront de l'herbe du parc ou de granulés si pas d'autres solutions. Pour éviter des risques d'infection, relâcher les jeunes lapins dès leur sevrage.

V. Protection :

La présence de lapins attirant les prédateurs, il est impératif d'effectuer un piégeage continu en périphérie du parc.



VI. Entretien :

La quantité de nourriture disponible (herbe) est considérablement augmentée si un broyeur est passé régulièrement.

